

REGLEMENT INTERIEUR

Inscription

Toute personne souhaitant faire partie de l'association doit remplir une fiche de renseignements, fournir une photo d'identité et régler le montant de la cotisation de son inscription.

Les mineurs devront fournir une autorisation écrite de la personne exerçant l'autorité parentale.

Nul n'aura accès aux entraînements sans inscription préalable, sauf pour un cours d'essai autorisé par un membre du Bureau.

Tout membre de l'association s'engage à respecter l'ensemble des divers règlements, à pratiquer dans un esprit sportif et à se montrer courtois et respectueux vis-à-vis du ou des responsables de l'encadrement et des autres pratiquants.

Tenue vestimentaire

Lors de l'entraînement :

Boucles d'oreilles, piercings, chaînes, bagues, montres, lunettes devront être retirés. Les signes religieux et politiques ostentatoires ne sont pas autorisés pendant le cours. Une paire de chaussures de sport souples, à lacets, un jogging ou short et un tee-shirt sont indispensables. L'usage des chaussures sera réservé exclusivement au travail dans la salle. Le club se décharge de toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol d'objet personnel.

Horaires

Pour ne pas perturber l'entraînement, tout adhérent s'engage à respecter les horaires et être prêt à l'heure.

Matériel

Tout le matériel prêté ou mis à disposition dans la salle devra être respecté et rangé en fin d'entraînement.

Discipline

Afin de remédier aux éventuels problèmes rencontrés pendant les cours, toutes les remarques devront être dirigées vers le (ou les) responsable(s) du cours.

L'animateur pourra décider seul de l'exclusion de la séance en cours si l'adhérent ne respecte pas les consignes disciplinaires.

En cas de récidive, le bureau de l'association décidera ou non de l'exclusion.

L'exclusion d'un adhérent pourra être prononcée pour faute grave par exemple :

Comportement anti-sport – propos diffamatoires envers les autres adhérents ou toute personne proche de l'association – discrimination raciale – non-respect du règlement. Tout adhérent exclu ne pourra prétendre au remboursement de sa cotisation.